



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 15 juin 2012

Ordre du jour

- I - **Informations et questions diverses**
- II - **Présentation de l'office de tourisme en Pays de Pévèle**
- III - **Avis sur le projet du centre aquatique de la C.C.P.P**
- IV - **Subventions aux associations**

Ouverture de séance à 20h00

I - Informations - Questions diverses

- M. le Maire indique au Conseil que le tribunal administratif lui a fait savoir qu'un ancien agent contractuel de la Commune a déposé un recours contestant sa non-titularisation et l'absence d'un contrat à durée indéterminée. Ce recours fait suite à une requête préalable déjà évoquée, rejetée par la commune. Le dossier a été transmis à l'avocat chargé de défendre la Commune. Par ailleurs, il signale que le contrat du professeur de danse actuellement en charge des cours, qui s'interrompt le 30/06/2012, ne sera pas renouvelé.
- Le nouveau véhicule de la commune (Master Renault) a été réceptionné ; la dépense s'élève à 18 340,50€ TTC
- Les travaux de réfection de la partie terminale de la Grand Rue (limite de Cappelle en Pévèle) ont été attribués pour une somme d'environ 73 500€ HT ; ils seront réalisés à partir de septembre.
- Le Conseil décide de l'acquisition de tables et chaises pour les différentes manifestations ; 40 tables et 4 chariots de stockage seront commandés. Le coût de ce matériel est de l'ordre de 3500€.
- Il approuve la pose de nouvelles au local communal en raison de problèmes d'ouverture dus à une usure du matériel. La dépense prévisionnelle s'élève à 7500€.
- Une réunion du SERMEP ayant pour objet un échange entre les Communes sur l'éclairage la nuit afin de réduire les coûts d'électricité a été organisée récemment. Compte tenu du coût élevé de la pose de variateurs afin de réduire l'intensité de la lumière la nuit (80 000€ pour Bersée) le Conseil estime préférable de tester la coupure totale de l'éclairage nocturne. Ce test aura lieu dès la rentrée de septembre, l'éclairage sera coupé de 00h00 à 5h00 ; l'économie attendue est de 20% sur la facture annuelle soit environ 8000€. D'autres Communes pourraient adopter la même position.

II - Présentation de l'Office de tourisme en Pays de Pévèle

Depuis mars 2012 une antenne a été ouverte à Cysoing ; une seconde antenne est prévue à Mons en Pévèle en septembre 2012. L'Office propose des animations régulières, visites guidées, randonnées, et recrute des « ambassadeurs » bénévoles.

A Bersée aura lieu le 4 juillet à 14 h une randonnée suivie de la diffusion du film sur le « P.P. »

Lien : <http://www.cc-paysdepevele.fr/Tourisme/Office-de-Tourisme>

III - Avis sur le projet du centre aquatique

Les Conseils Municipaux ne doivent pas délibérer sur ce projet, ce sont les délégués de chaque Commune qui seront appelés à voter lors de l'Assemblée Générale de la CCPP du 19 juin prochain.

Toutefois M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal de Bersée préalablement à ce vote.

Une majorité des conseillers donne un avis favorable, après présentation des points suivants :

- l'origine du projet : deux enquêtes réalisées en 2004 puis en 2010 montrent que le 1^{er} équipement demandé par la population de la CCPP est un plan d'eau ou l'on pourrait accueillir les scolaires et les familles.

- l'implantation : le lieu est Genech, la commune apportant un terrain et deux lycées existant sur le territoire communal ;

- les équipements prévus : Bassin sportif 25x15m 6 couloirs 2m de profondeur ; bassin loisirs avec rivière à contre courant ; pentes glissantes ; hammam et sauna, solarium ; lagune de jeux ; salle de fitness ; salle cardio ; salle d'animation ; parking 150 places.

La présence d'un espace « remise en forme » fait débat parmi les élus de Bersée, mais cet équipement est en général rentable et doit permettre de diminuer le déficit d'exploitation.

Le prix d'entrée envisagé est de 4,20€ pour les adultes, 3.10€ pour les enfants et 8€ pour l'accès piscine et remise en forme. Des tarifs réduits seront proposés selon les publics.

- le coût à financer : il s'élève à 15 865 231€ HT toutes charges cumulées, ce qui, déficit d'exploitation compris, représente un coût annuel de l'ordre de 2 millions d'euros pour la CCPP. Ce coût peut être minoré en fonction de l'apport initial de la CCPP et des subventions qui pourraient être accordées.

- le financement : sans présumer de l'apport des futures zones d'activités, il faudrait augmenter l'épargne annuelle de 2 à 300 000€ ; plusieurs pistes sont à l'étude par la CCPP et donnent lieu à discussion entre les conseillers, qui sont réservés sur l'abandon de certains services et le recours à l'impôt.

En cas d'accord de l'assemblée générale de la CCPP, le début des travaux est prévu en Avril 2013 pour une ouverture en octobre 2014, soit 18 mois de travaux.

IV - Subventions aux associations

Compte tenu de la présentation des comptes par chacune des associations concernées, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Club des supporters : 440€

Courir à Bersée : 180€

La séance est levée à 23h00